



Carrier BMW

DRUMMOND

SHERBROOKE

TROIS-RIVIÈRES

CONCOURS « *FLASH TA RIDE* »

1. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours « *FLASH TA RIDE* » de Carrier BMW (le « **Concours** ») commence le dimanche 1^{er} juin 2025 à 9 h 00 min 01 s, heure de l'Est (HE) et se termine le jeudi 31 juillet 2025 à 23 h 59 min 59 s HE (la « **période du Concours** »).

2. ADMISSIBILITÉ :

2.1. Afin d'être admissible au Concours, un individu doit :

- 2.1.1. Être résident légal de la province ou d'un territoire du Canada incluant le Québec; et
- 2.1.2. Avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou dans son territoire de résidence au moment de participer au Concours ; et
- 2.1.3. Aucun achat n'est requis pour participer au Concours ;
- 2.1.4. Pour participer, il suffit de publier une photo de sa moto BMW Motorrad, en mode public, sur les plateformes Facebook et/ou Instagram, durant la période du Concours, en identifiant Carrier BMW (Facebook : [@CarrierBMW](#) | Instagram : [@CarrierBMW](#)), en utilisant l'hashtag #FlashTaRideCarrierBMW, en s'abonnant au compte Facebook et/ou Instagram de Carrier BMW et consentir à ce que Carrier BMW partage la publication sur ses plateformes.

2.2. Ne sont pas admissibles au Concours :

- 2.2.1. Les employés, représentants et agents de Carrier BMW ;
- 2.2.2. Les employés, représentants et agents du Groupe Carrier, soit Carrier Harley-Davidson et Performance NC ;
- 2.2.3. Les employés, représentants et agents des fournisseurs du Prix (ci-après définis) remis dans le cadre du Concours;
- 2.2.4. Les employés, représentants et agents des agences de publicité, de promotion et des manufacturiers de Performance NC, Carrier Harley-Davidson et Carrier BMW ;
- 2.2.5. Les parties engagées dans la conception, la production et la distribution du matériel relié au Concours; et
- 2.2.6. Les membres des familles immédiates de tous les individus auxquels s'applique l'énumération ci-dessus ou de toutes les personnes avec qui ceux-ci résident. Dans le présent règlement, l'expression « famille immédiate » signifie mari, femme, conjoint, mère, père, frère, sœur, fils et fille, qu'ils fassent partie ou non du même ménage.

- 2.3. Carrier BMW a le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité du participant au Concours (le « Participant ») pour permettre à celui-ci de participer au



Carrier BMW

DRUMMOND SHERBROOKE TROIS-RIVIÈRES

Concours. À défaut de fournir une telle preuve dans les cinq (5) jours suivants, une telle demande par Carrier BMW peut entraîner la disqualification du Participant.

- 2.4.** Tous les renseignements fournis à Carrier BMW aux fins de ce Concours doivent être véridiques, exacts et complets. Carrier BMW se réserve le droit de disqualifier tout Participant dont le Formulaire de participation (ci-après défini) comprend un renseignement faux, inexact ou incomplet.

3. COMMENT PARTICIPER :

- 3.1.** Le Participant doit publier une photo de sa moto BMW Motorrad, en mode public, sur les plateformes Facebook et/ou Instagram, durant la période du Concours, en identifiant Carrier BMW (Facebook : [@CarrierBMW](#) | Instagram : [@CarrierBMW](#)), en utilisant l'hashtag #FlashTaRideCarrierBMW, en s'abonnant au compte Facebook et/ou Instagram de Carrier BMW et consentir à ce que Carrier BMW partage la publication sur ses plateformes.
- 3.2.** Les Participants qui respectent les conditions d'admissibilité au concours seront comptabilisés pour le tirage au sort des Prix décrits ci-dessous. Limite d'une participation par photo, par plateforme.
- 3.3.** Pour participer au Concours, le Participant doit être titulaire d'un compte Facebook et/ou Instagram valide.

4. PRIX :

- 4.1.** Un rabais de deux cents dollars canadien (200,00\$) sur un entretien de service dans l'un des concessionnaire Carrier BMW et un (1) sac surprise d'une valeur de trois cents dollars canadien (300,00\$), lequel se détaille comme suit :

- Bandana BMW Motorrad – 35,00\$
- Sac de sport Carrier BMW – 60,00\$
- Lanière BMW Motorrad – 15,00\$
- Casquette Carrier BMW – 25,00\$
- Sac étanche Carrier BMW – 40,00\$
- Sous-verre – 25,00\$
- Livre BMW Motorrad – 100,00\$

4.2. Remise du Prix

- 4.2.1.** Le Prix sera remis au Gagnant (ci-après définis) en personne à la succursale Carrier BMW de son choix et au moment convenu selon les disponibilités du Gagnant.



Carrier BMW

DRUMMOND SHERBROOKE TROIS-RIVIÈRES

5. SÉLECTION DU GAGNANT :

5.1. Tirage au sort du Gagnant

5.1.1. Le lundi 4 août 2025 à 11 h 00 (HE) (la « Date du tirage »), dans les bureaux de Carrier BMW Drummond situé au 176, boulevard Industriel, Saint-Germain-de-Grantham, J0C 1K0, un (1) Participant admissible sera sélectionné, par tirage au sort (le « tirage ») parmi toutes les participations admissibles reçues conformément au présent règlement durant la Période du concours.

5.2. Conditions pour être déclaré gagnant du Concours

5.2.1. Le Participant doit publier une photo de sa moto BMW Motorrad, en mode public, sur les plateformes Facebook et/ou Instagram, durant la période du Concours, en identifiant Carrier BMW (Facebook : [@CarrierBMW](#) | Instagram : [@CarrierBMW](#)), en utilisant l'hashtag #FlashTaRideCarrierBMW, en s'abonnant au compte Facebook et/ou Instagram de Carrier BMW et consentir à ce que Carrier BMW partage la publication sur ses plateformes. La photo doit promouvoir la bonne conduite, respecter les règles de sécurité routière et aucune consommation d'alcool doit être visible sur la photo. durant la période du Concours.

5.2.2. Carrier BMW ou son représentant désigné tentera à deux (2) reprises de communiquer avec le Participant sélectionné par la messagerie de la plateforme utilisée pour participer au Concours dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la date du tirage. Si le Participant sélectionné ne peut pas être contacté après deux (2) tentatives ou dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la Date du tirage, ou si un avis quelconque est retourné comme non livrable, alors ce Participant sera disqualifié et Carrier BMW pourra alors, à sa seule et entière discrétion, choisir un autre Participant de la manière prévue au paragraphe 5.1 ou annuler l'attribution du plus petit Prix. Ce nouveau Participant sélectionné fera à son tour l'objet d'une disqualification s'il ne se conforme pas aux délais du présent paragraphe. se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations restantes.

5.2.3. Afin d'être déclaré gagnant d'un Prix (le « Gagnant »), le Participant sélectionné doit compléter et signer un formulaire de déclaration et quittance par lequel il reconnaît et confirme son respect du règlement de ce Concours et l'absence de responsabilité de Carrier BMW ou de son représentant et de toute autre organisation impliquée dans l'attribution du Prix ou dans le Concours et de leurs employés respectifs pour toute blessure, perte ou malchance ou tout accident relié au Concours, au Prix ou à l'attribution du Prix. Le Participant devra répondre aussi correctement, sans aide, à la



Carrier BMW

DRUMMOND SHERBROOKE TROIS-RIVIÈRES

question d'habileté mathématique apparaissant sur le Formulaire de déclaration et quittance.

5.2.4. Si le Participant sélectionné ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, Carrier BMW peut, à sa seule et entière discrétion, sélectionner un autre Participant parmi tous les formulaires de participation valides qui restent, conformément à la procédure prévue au paragraphe 5.2.3 ou annuler l'attribution du Prix.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES :

6.1. Autres changements apportés au règlement du Concours :

Carrier BMW se réserve le droit, à son gré, de modifier, d'annuler ou de suspendre le concours, ou encore d'y mettre fin, en totalité ou en partie, si une cause ou une circonstance, dont un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou une autre cause indépendante de sa volonté, est susceptible de nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement normal du concours.

6.2. Autres :

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ». Les participants peuvent prendre connaissance des règlements du Concours et du fonctionnement du tirage en communiquant par courrier électronique à info@performancenc.ca.

7. DIVERGENCE DE LANGAGE :

Dans le cas de toute divergence ou incompatibilité entre les modalités du présent règlement et les communications ou les autres déclarations contenues dans tout matériel associé au Concours, y compris, mais sans s'y limiter : le bon de participation au Concours, le site internet ou les publicités en ligne, les modalités décrites dans le présent règlement auront préséance.